

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUFAY**

-----  
Date de convocation : le 23 mars 2018  
Nombre de membres en exercice : 15 – Présents : 11

**L'AN DEUX MIL DIX HUIT**

**LE VINGT NEUF MARS, à vingt heures trente minutes,**

Le Conseil Municipal de Beaufay, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Géraldine VOGEL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Outre le Maire susnommé, Mme Catherine GAUTIER, Mme Laurence BRAY, Mr Christian BRETEAU adjoints, Mr Francis TOSTAIN, Mme Marie-Françoise PESSON, Mr Vincent FONTENAY, Mr Mickaël DENIS, Mr Julien TESSIER, Mr Alain BOULAY, Mme Guylène SAMSON formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme Yannick BOUTTIER qui a donné procuration à Mr Francis TOSTAIN

Mme Anne BOIS qui a donné procuration à Mme Laurence BRAY

Mr Jérôme LEBERT qui a donné procuration à Mme Géraldine VOGEL

Mme Muriel DRENO qui a donné procuration à Mr Alain BOULAY

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mr Christian BRETEAU

---

**D 18 – Demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2018**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2018 le projet susceptible d'être éligible est :

*1 – Rénovation et isolation du bâtiment de l'ancienne école située rue du Pavé pour réaliser un espace lié à l'accueil, l'animation et les loisirs.*

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage	101 600 €
DETR	203 200 €
DSIL	203 200 €
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>508 000 € HT</b>

Le conseil à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2018
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

**D 19 – Demande de subvention au titre de LEADER 2018**

Madame Vogel expose au conseil qu'il conviendrait de créer un cheminement piétons sécurisé sur la route des Landes, pour les nombreux piétons ou cyclistes qui l'empruntent. En effet il s'agit d'une route

très passante située dans la commune, dépourvue de trottoirs, où les véhicules côtoient quotidiennement des scolaires, familles, assistantes maternelles pour leurs déplacements de proximité.

La création d'un cheminement sur une des bermes, avec l'installation d'une barrière de protection, permettraient aux piétons, cyclistes et PMR d'accéder au centre bourg et d'en revenir en toute sécurité.

Un devis de l'entreprise Pigeon propose cet aménagement pour un montant de 52 506 € HT.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter une aide au titre du LEADER et arrête les modalités de financement suivantes :

DEPENSES	MONTANT HT/TTC	RESSOURCES	MONTANT
Création cheminement piétons	63 007,20 € TTC	Etat :	
		Conseil Régional :	
		Conseil Départemental :	
		Union Européenne : FEADER (Leader) :	20 000 €
		Contribution privée :	
		Autofinancement :	43 007,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>63 007,20 TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>63 007,20 €</b>

Le conseil à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire à déposer une demande d'aide au titre de LEADER
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

#### **D 20 – Feu d'artifice du 14 juillet 2018**

Madame Vogel propose au conseil municipal les dépenses suivantes pour le feu d'artifice du 14 juillet 2018 :

- Spectacle pyrotechnique pour un montant de 2 678,00 € TTC, auprès de PLEIN CIEL
- Sonorisation pour un montant de 764,52 € TTC, auprès de Scène de Nuit

Soit une dépense totale de 3 442,52 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et donne tous pouvoirs au Maire à l'effet de signer les devis correspondants.

#### **D 21 – Renouvellement ligne de trésorerie budget communal**

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour la ligne de crédit,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, le renouvellement de la ligne de trésorerie du budget communal dans la limite de 200 000 euros, aux conditions suivantes :
  - Durée : 12 mois
  - Taux : EURIBOR 3 MOIS MOYENNE (Février 2018 : -0,329%) +1,50%
  - Nature de taux : variable
  - Facturation : Trimestrielle des intérêts par le principe du débit d'office
  - Commission d'engagement : 0,50% l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

- Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme Géraldine VOGEL, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

#### **D 22 – Demande de subvention exceptionnelle de l'école pour un voyage scolaire**

**Suite à la délibération du conseil municipal du 5 mars 2018, Madame Vogel confirme que la participation de la commune pour finaliser le plan de financement du voyage de l'école de Beaufay à Guédelon sera bien de 1 000 €, les éventuels bénéfices de la soirée organisée par l'association des parents d'élèves en mars n'étant pas destinés à financer ce projet.**

#### **D 23 - Modification du règlement du cimetière**

Madame Vogel informe le conseil municipal que le règlement du cimetière datant du 30 septembre 1969 mériterait d'être réactualisé.

A ce jour, 40 emplacements restent libres, il conviendra de lancer prochainement une étude sur les reprises ou renouvellement de concessions.

Elle informe également le conseil municipal que des demandes particulières et incongrues sont reçues en mairie pour l'achat de concessions.

Le règlement sera revu dans les mois à venir, cependant dans l'immédiat, pour une meilleure gestion des emplacements, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de compléter le règlement du cimetière comme suit :

Les emplacements réservés aux sépultures sont désignés par le Maire. La décision est fondée sur des motifs d'intérêt général tel que le bon aménagement du cimetière en fonction des besoins, des possibilités offertes par le terrain et des nécessités ou contraintes de circulation et de service. Les concessions sont attribuées suite à une inhumation. Par manque de place au sein des cimetières, il n'est pas attribué de concession par avance. En aucun cas, le concessionnaire ne pourra choisir l'emplacement ou l'orientation de sa concession.

#### **D 24 - Création d'un refuge LPO : Convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux**

Madame Vogel rappelle au conseil municipal la réunion de présentation de la Ligue Protectrice pour les Oiseaux qui s'est tenue le 26 mars dernier au cours de laquelle une coordinatrice de l'association LPO a détaillé les termes d'une convention pour la création d'un refuge LPO, pour une durée de 5 ans, qui consiste en :

- ✓ La création d'un refuge LPO sur l'aire de Loisirs des Doves, ainsi que les parcelles appartenant à la commune, situées à l'arrière du site, jusqu'en bordure du chemin rural de la Gouderie, ayant pour objectifs :
  - Les inventaires faunistiques des lieux (oiseaux, insectes, amphibiens)
  - La rédaction d'un plan de gestion du refuge afin d'augmenter les potentialités d'accueil pour la faune et la flore.
  - Les ateliers d'échange avec les agents en charge de l'entretien des espaces verts
  - L'élaboration d'un plan de valorisation du refuge (inauguration du refuge, animations avec les enfants et le public)
  - La rédaction du bilan d'évaluation en fin de convention

Suivant un budget annualisé de :

1<sup>ère</sup> année : 3 396 €

2<sup>ème</sup> année : 700 €

3<sup>ème</sup> année : 700 €

4<sup>ème</sup> année : 700 €

5<sup>ème</sup> année : 3 950 €

Actuellement en Sarthe, 3 communes ont signé une convention avec la LPO.

Cette démarche permettrait de valoriser le Site des Doves et de contribuer à la biodiversité dans le cadre notamment des villes et villages fleuris.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention correspondante.

## **D 25 - Informations diverses**

- Journée citoyenne : Madame Vogel donne connaissance au conseil municipal des ateliers arrêtés par la commission. Un courrier avec bulletin d'inscription sera prochainement distribué dans tous les foyers de la commune.
- Julien Tessier demande si le trottoir à l'angle de la rue du Pavé et de la rue Mallet peut être sécurisé (trou dans le sol)
- Madame Vogel informe le conseil municipal que les terrains destinés à l'éco pâturage seront mis à disposition de Monsieur Gérard Drouin.